Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 55 (1910)

Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LV° Année

N° 9

Septembre 1910

QUELQUES REMARQUES

SUR LE

Projet d'organisation de l'armée

La Revue a publié un extrait complet et très intéressant du nouveau projet d'organisation, et la direction veut bien demander à ses lecteurs de lui faire part de leurs impressions. Bien que ne faisant plus partie de l'armée, nous prenons texte de ces encouragements pour vous envoyer quelques réflexions sur le sujet du jour.

C'est d'abord un devoir de rendre hommage au travail présenté dans le message du Conseil fédéral, œuvre de tous points digne des personnalités qui l'ont rédigé. Un sérieux effort a été fait pour profiter de notre expérience et de celle des autres et pour corriger les lacunes de notre organisme. Outre de nombreuses et importantes innovations, la chose est surtout sensible dans la revision serrée à laquelle ont été soumis tous les éléments de notre armée et plus particulièrement les troupes spéciales ou de seconde ligne, quelque peu négligées dans la rédaction et dans l'application de la loi de 1874.

Sans pouvoir entrer dans le détail, nous nous permettrons de relever rapidement quelques points intéressants avant de passer à la question qui nous a particulièrement préoccupé, celle des divisions remplaçant les corps d'armée actuels.

Cavalerie.

Il est difficile de ne pas mentionner la nouvelle répartition de la cavalerie qui paraît inaugurer un grand progrès. Renforçant la cavalerie divisionnaire, elle permet cependant, à côté de celle-ci,